

Commune de Puissalicon

ARRETE N° 2023-137

Interdiction de stationner et circulation alternée " avenue de Béziers "

Le Maire de la Commune de Puissalicon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande en date du 27 juillet 2023, par laquelle l'entreprise DEBELEC HERAULT TER, représentée par Madame Elodie BOISSON, 2682 boulevard François-Xavier Fafeur – 11000 CARCASSONNE, sollicite une autorisation de faire interdire le stationnement et de procéder à la circulation alternée par feux tricolores devant le « 455 avenue de Béziers », afin de permettre le déroulement des travaux de terrassement pour raccordement ENEDIS,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes les mesures dans l'intérêt de la sécurité publique, et afin d'éviter des accidents,

Arrête

Article 1

Afin de permettre le déroulement des travaux, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant le « 455 avenue de Béziers », à partir du lundi 04 septembre 2023 à 08H00, pour une durée de 15 jours.

Article 2

Le permissionnaire est autorisé à mettre en place la circulation alternée par feux tricolores pendant la durée des travaux.

Le permissionnaire devra poser des panneaux de signalisation réglementaires pour assurer la protection du chantier, des usagers de la route et des piétons.

Article 3

Le permissionnaire devra remettre en état la chaussée à l'identique avant travaux.

Article 4

Monsieur le Secrétaire de Mairie, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Servian et Monsieur le Maire de la commune de Puissalicon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Puissalicon, le 01/09/2023

Michel FARENC
Maire

